



Délibération n° 2019-033
Comité syndical du 7 novembre 2019

ADHESION A L'ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 7 novembre 2019 à 10h30, dans la salle de réunion de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 9
 - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 4
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 2
- Représentant 18 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Ces derniers mois, la réglementation en matière de commande publique a subi de très fortes évolutions avec l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 du code de la commande publique. Des modifications sont encore à venir avec la réévaluation des seuils de commande publique et la réforme des Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) prévues en 2020.

L'Association des Acheteurs Publics (AAP) fournit conseils, guides et documents-types, organise colloques et formations à l'attention de ses membres. Elle participe aux discussions et concertations nationales lors de la réforme des textes.

Il est donc proposé que le Syndicat mixte adhère à cette association afin de bénéficier de l'ensemble de ses productions. Le montant annuel de la cotisation s'établit à 290 €.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

DECIDE

- D'approuver l'adhésion à l'Association des Acheteurs Publics ;

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**


Michaël Quernez